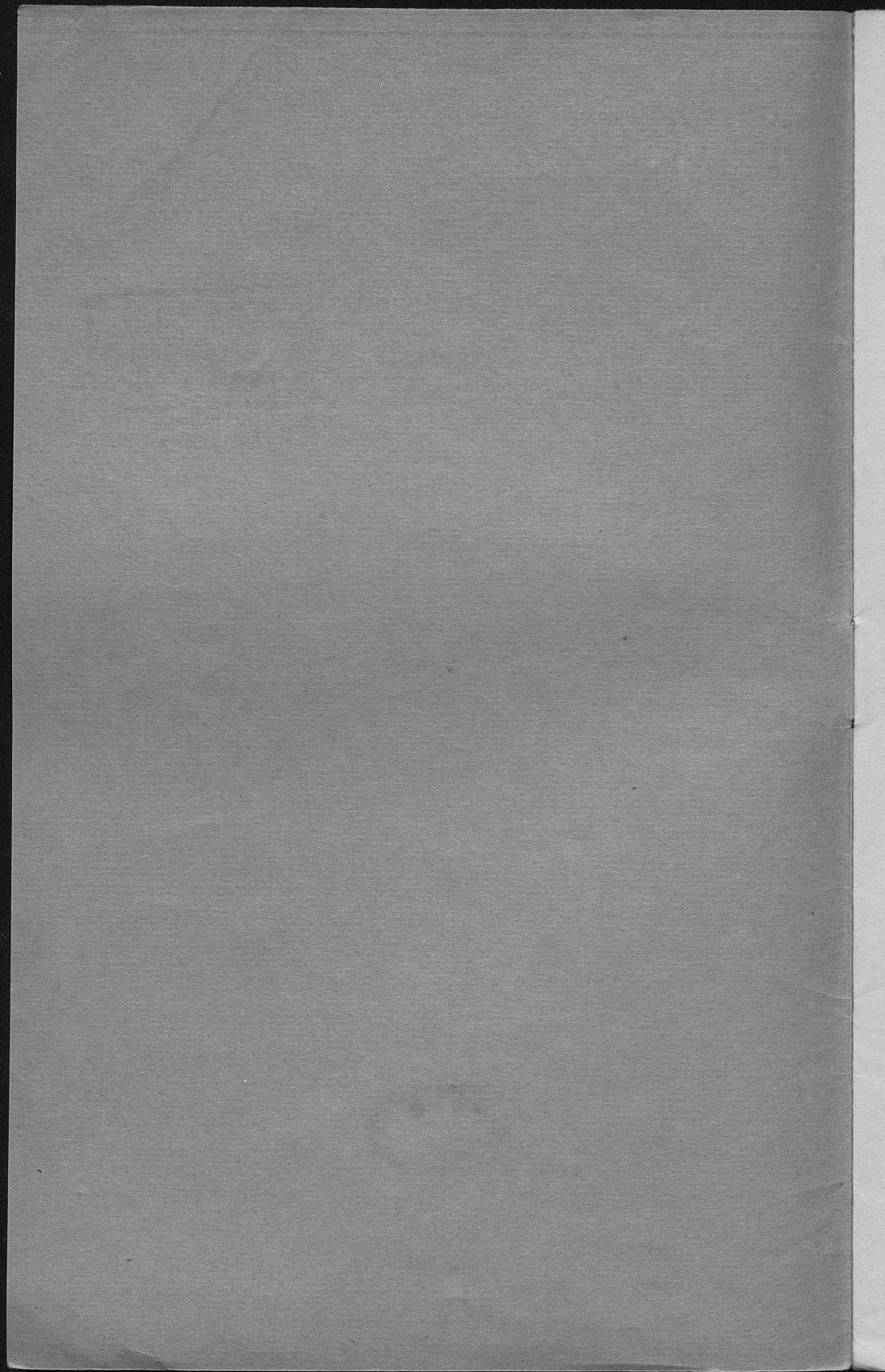


14

LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926

5545  
12844



# NOTE

SUR

LA DATE DE LA CHAPELLE

SAINTE-CROIX DE MONTMAJOUR,

PAR

M. BRUTAILS,

ARCHIVISTE DE LA GIRONDE.



(Extrait des Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

La date de construction des églises romanes en Provence et en Languedoc a donné lieu à l'un des plus curieux problèmes qu'ait soulevés l'archéologie du moyen âge. Parmi ces édifices, il en est un dont il importe particulièrement de déterminer l'âge exact : c'est la chapelle Sainte-Croix de Montmajour, qui est attribuée à l'an 1019. Dans cet oratoire, la franchise du parti architectural, la science de la construction, la perfection de l'appareil, la richesse sagement entendue de la décoration, la fermeté de la sculpture, tout décèle un art en plein épanouissement, maître de ses moyens. Or une école n'arrive pas d'emblée à cette maturité, qui suppose une longue période d'essais. Si donc Sainte-Croix est de 1019, la conclusion nécessaire est que l'école provençale a réellement devancé les autres écoles romanes d'architecture.

Sur quelles raisons se fonde-t-on pour assigner à Sainte-Croix cette date ?





Sapin

M. de Harmy

Pron

Eulair

Reynaud

Comte

de Teyrolle

de St. - Louis

Sorel

A. St. Paul

Chorisy

Conte

Reynier

Jouray

Lacépède

Lalande

Bibliothèque d'arts.



*Félix Reynaud*

*Archiviste de la Préfecture des Bouches-du-Rhône*

*Remerciements et approbatives félicitations.*

*Rue Syloabelle, 2*

Château de Robillard  
S<sup>t</sup>. André de Cubzac  
24 sept.

Mon cher Collègue

Étant allé hier à B<sup>x</sup> - car je suis au plus-  
-ney vendanges - j'ai trouvé dans ma  
boîte aux lettres votre Note sur la cha-  
-pelle de S<sup>te</sup> Croix (de Montmajour) et  
je l'ai lue avec un intérêt d'autant  
plus vif que j'étais au pied même de  
cet intéressant monument, il y a moins  
d'un mois. Je partage entièrement  
votre manière de voir; c'est bien un  
édifice du XII<sup>e</sup> siècle, mais inspiré  
dans son plan d'oratoires plus anciens.  
C'est archaïque comme dispositif, c'est  
plus récent en tant qu'exécution.  
Je vous remercie de votre aimable  
hommage et de vos "addenda".

Avec mes sentiments les plus dis-  
-tingués et les meilleurs.

A. Linola

Loreur, 12 juillet 1909.

Cher confrère et ami,

M. de Lasteyrie n'a pas, que je sache, exprimé  
d'opinion sur Saint-Croix de Montmajour. Je ne  
crois pas même qu'il y soit allé le jour de la  
visite du Congrès. La grande préoccupation était  
de ~~se~~ faire photographier par ses anciens élèves  
des chapiteaux de cloître et quelques fragments  
de sculpture archaïques déposés dans cette partie  
de l'abbaye. Il est allé ensuite à Saint-  
Gilles, où il a, paraît-il, fait un tour  
vibrant. Je ne t'en ai pas entendu, ayant  
peu d'aller sur Marseille.

Quant à Sabaud, il adopte pleine-  
ment votre opinion quant à la date de  
Saint-Croix, mais il attribue la charte  
de 1019 (?) à la crypte de l'église abbatiale,  
et, sans avoir approfondi la question, je crois  
volontiers qu'il a raison. Voici, d'ailleurs,  
la copie des passages de Sind qui se rappor-



tient à l'objet de votre question.

Merci pour l'envoi de votre brochure, dont vous avez eu déjà l'amabilité de me gratifier lors de mon apparition. L'abondance dans votre sens et soutiens que la plupart des églises provençales et comtadines sont de XIII<sup>e</sup> avance. Rien qui ait mal en train pendant le congrès et l'ayant pu suivre avec une attention toujours soutenue et explicative, je ne vois pas qu'une autre opinion soit possible. Demandez-lui donc un exemplaire de Quint. Je suis sûr que les autres vous intéresseront beaucoup.

Le dernier article de Pontalis sur la constatation de Selmersheim à Hohenal était curieux. Mais je voudrais que votre directeur fût mieux disposé

" abbaye de Montmajour.

P. 140

"... Tous les édifices qui existent actuellement : grande église Notre-Dame bâtie au-dessus d'une belle crypte, cloître et bâtiments canoniaux, chapelles de Saint-Pierre et de Sainte-Croix, sont postérieurs à l'an mille. Les historiens de Montmajour les plus sérieux ont produit une

P. 141

charte non datée, mais qu'ils ont fixée à l'année 1019 (cette date n'est rien moins que certaine); elle témoignerait que l'archevêque d'Arles, Pons de Marignane, mort en 1030, aurait à ce moment consacré la crypte, dédiée à la Sainte-Croix et accordé des indulgences à ceux qui aideraient l'œuvre, en cours d'exécution, de l'église Notre-Dame. Selon une chronique rapportée par D. Chantelou, les travaux de cette dernière basilique auraient débuté en 1016. On a donc appliqué ces dates d'abord à l'église principale de l'abbaye, puis à la chapelle de Sainte-Croix. Ce fut une erreur: si la charte de l'archevêque Pons de Marignane est authentique, elle se rapporterait à la crypte, alors consacrée à la Sainte-Croix, édifiée sous la basilique Notre-Dame que l'on commença en 1016, et non à la chapelle actuelle de Sainte-Croix, isolée complètement de la basilique. D'autre part, il est impossible de placer à une date aussi ancienne la construction de l'église principale de Montmajour et de sa crypte telles qu'on les voit aujourd'hui.

« Les édifices élevés au début du XI<sup>e</sup> siècle ont disparu, sauf la chapelle de Saint-Pierre, qui n'est pas mentionnée dans le document; ils ont été rebâties entièrement vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Il suffit de les examiner sans parti-pris pour s'en rendre compte.....

p. 151

« A quelque cent mètres de l'abbaye de Montmajour et à l'est, a été édifiée, au milieu de tombes creusées dans le roc, la curieuse chapelle Sainte-Croix. La date en avait été fixée en 1019, quand M. Brutails a démontré que, « dans cet oratoire, la franchise du parti architectural, la science de la construction, la perfection de l'appareil, la richesse sagement entendue de la décoration, la fermeté de la sculpture », toutes ces qualités d'« un art en plein épanouissement » accusaient une époque bien postérieure, le XII<sup>e</sup> siècle avancé. On pourrait même dire le premier quart du XIII<sup>e</sup>. Cette chapelle dut être édifiée après que l'ancienne crypte de Sainte-Croix eût été rebâtie et eût perdu son nom. On fêta l'anniversaire de la consécration de la crypte le 3 mai; on célébra la dédicace de la chapelle au 19 avril: une inscription

p. 152



gravée au faite du fronton du porche en  
rend témoignage . . . . .

( 1<sup>re</sup> f. d'archéol. Guide du Congrès  
d'Avignon en 1909, par M. S.-H. Sabaud.  
Caen, 1909 .

Pour la chapelle Saint-Georges, d'après  
comme illustrations, le plan et la  
coup, d'après Révoil .)



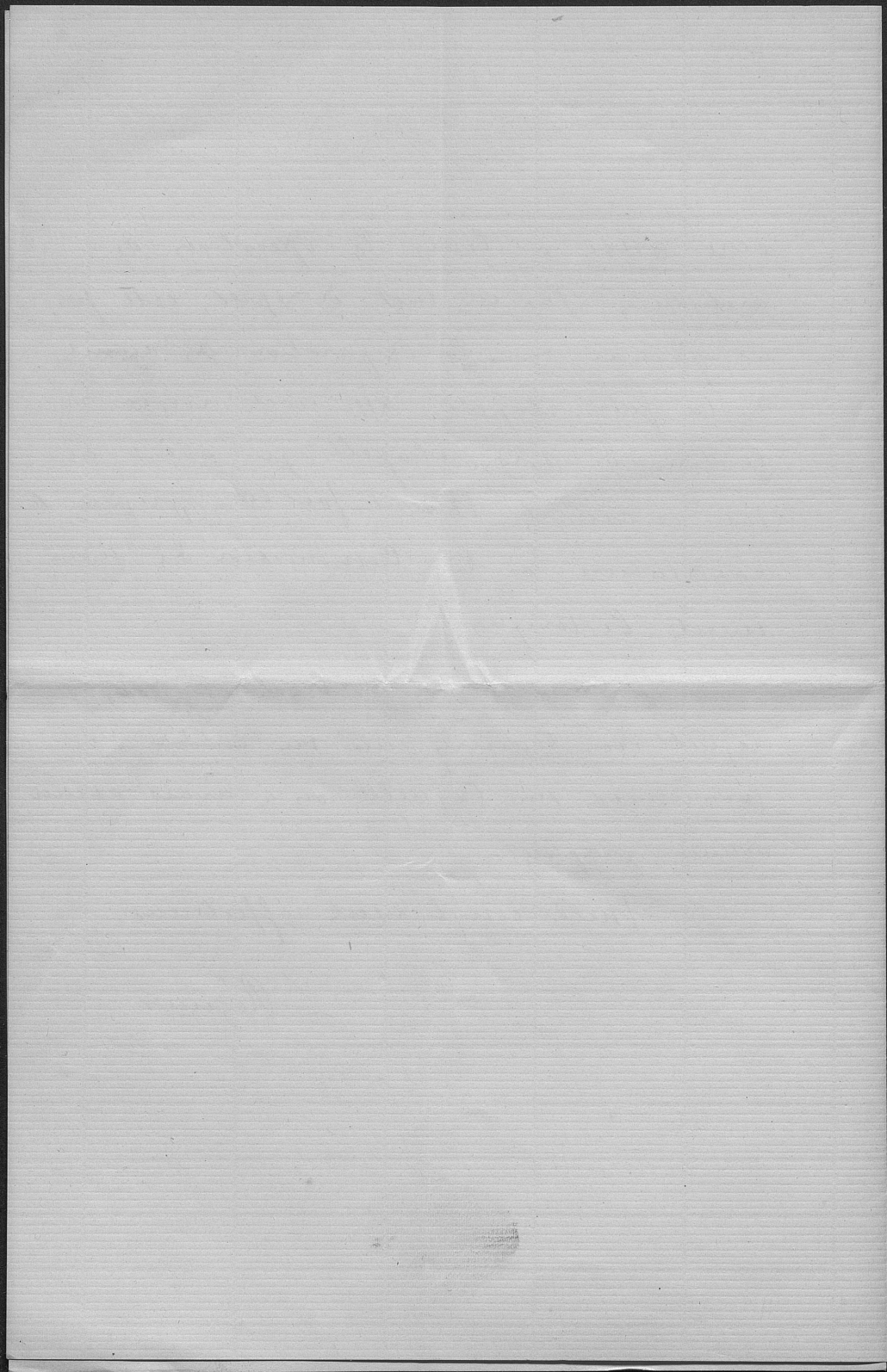
*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.]*

J'en ai à tort, l'opération de  
architectes. Par un mot de regret, cette fois,  
ne jamais, sur la disparition de ruines  
de la petite chapelle XIII<sup>e</sup> siècle voisine de  
la tour du sud, chapelle qui avait une  
date certaine! Mais il faut bien présenter sa  
candidature à la Commission des monu-  
ments historiques....

Je vous envoie un brochure, dans  
laquelle vous trouverez un ~~vue~~ <sup>état</sup> d'un  
monument sur lequel on n'avait aucun  
donnée graphique.

Meille compliments affectueux.

L. Régner.





Les *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, publiées par Mérimée en 1835, renferment un extrait d'une histoire manuscrite qui attribue à l'abbé Rambert l'édification d'une chapelle dans l'enclos du monastère, au pied de la colline, vers le levant. Une charte, dont un passage est imprimé avec ledit extrait, constate que le même abbé Rambert fit consacrer par l'archevêque Pons un oratoire dédié à Sainte-Croix, et cette charte est datée comme il suit : « XIII kal. maii ann. 1019, quod dies XIII kal. maii incidit in dominicam » <sup>(1)</sup>. Ch. Lenormant, qui avait communiqué ces textes à Mérimée, Mérimée lui-même, Quicherat et Viollet-le-Duc les appliquèrent à la chapelle actuelle de Sainte-Croix.

Ne pouvait-on pas supposer que charte et chronique se référaient à une autre construction ? En 1854, M. Révoil découvrit sur un fronton de Sainte-Croix, gravée en caractères de l'époque romane <sup>(2)</sup>, une inscription dont il a donné un dessin <sup>(3)</sup> :

XIII kalendas [MAII], DEDICATIO SANCTE-CRUCIS.

Le rapprochement s'imposait entre cette date et celle du procès-verbal de consécration publié par Mérimée, et de ce rapprochement on a conclu que la chapelle Sainte-Croix de Montmajour est bien la même qui fut dédiée en 1019.

L'étude attentive des pièces ou plutôt de la pièce du débat conduit cependant à une opinion contraire.

L'instrument qui relate la consécration d'un oratoire par l'archevêque Pons à la prière de l'abbé Rambert a été transcrit en entier dans le *Spicilege* de Dachery <sup>(4)</sup>. La construction

<sup>(1)</sup> Je reproduis cette date sous la forme même qu'elle a dans l'ouvrage de Mérimée, p. 304-305, note.

<sup>(2)</sup> *Architecture romane dans le midi de la France*, I. I, p. 14-15.

<sup>(3)</sup> *Op. cit.*, pl. VII.

<sup>(4)</sup> *Ed.* de 1664, t. VI, p. 427-431.



dont il s'agit dans cet acte est, à plusieurs reprises, dénommée *crypta* : « Obnix flagitans dicari sibi quamdam in sanctæ Crucis honore cryptam. » « Cryptam, Pater Reverende, quam petis, gratis tibi dicabimus. » « Ipsa namque crypta. » Il suffit de se reporter aux beaux dessins de M. Révoil<sup>(1)</sup> et de Viollet-le-Duc<sup>(2)</sup> pour s'assurer que la chapelle Sainte-Croix n'est pas et n'a jamais été une église souterraine, une crypte. A cause de la déclivité du terrain, on y descend à l'ouest par trois ou quatre marches; mais à l'est elle s'élève de toute sa hauteur au-dessus du sol, et les proportions en sont fort élancées.

En second lieu, l'acte imprimé par Dachery ne contient pas la date reproduite par Mérimée : « xiii kalendas maii anno 1019 » etc. La seule indication que l'on y trouve dans cet ordre d'idées est précisément contradictoire à cette date : « Chaque année l'indulgence accordée pour la dédicace de l'église Sainte-Croix sera célébrée, par le retour du cycle annuel, le jour de l'invention de la sainte Croix, c'est-à-dire le 3 mai »<sup>(3)</sup>. On sait que, d'après les usages liturgiques, la fête commémorative de la dédicace est, à moins d'empêchement, célébrée le jour anniversaire de cette solennité.

Au surplus, les termes dans lesquels est libellée la date donnée par Mérimée indiquent suffisamment que cette date est une addition. La coïncidence entre le 19 avril et le dimanche y est soulignée avec un soin qui n'est pas dans les habitudes des rédacteurs de chartes; on peut voir en la lisant que la détermination de cette date est le résultat d'un calcul. Le calcul a été fait d'ailleurs très anciennement : dom Chanteloup, auteur d'une histoire manuscrite de Montmajour, a

(1) *Op. cit.*, t. I, pl. VI; *Annales archéologiques*, t. XVII.

(2) *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. II, p. 445-447.

(3) « Omni anno absolutio, quæ facta fuit in dedicatione ecclesiæ Sanctæ-Crucis, celebrabitur annua recursione in Inventionem sanctæ Crucis, quod est v nonas maii. » (*Op. cit.*, p. 428.)

emprunté cette date à un calendrier qui précédait un vieux sacramentaire de l'abbaye <sup>(1)</sup>.

Voici vraisemblablement comment les choses se sont passées. Les moines de Montmajour possédaient le procès-verbal de consécration de la première chapelle de Sainte-Croix; n'ayant pas de texte analogue pour la seconde chapelle, celle qui subsiste encore, ils ont appliqué à celle-ci l'acte de consécration de celle-là. Aucune erreur n'est plus fréquente dans l'histoire monumentale de nos pays <sup>(2)</sup>. Le nom des personnages mentionnés dans cette charte permettait d'en fixer approximativement la date; peut-être s'aïda-t-on dans ce but de l'indication y contenue sur l'œuvre de l'église abbatiale <sup>(3)</sup>, laquelle passait pour avoir été entreprise en 1016 <sup>(4)</sup>. Les religieux voulurent plus de précision : la consécration des églises doit avoir lieu de préférence un dimanche; c'est la première recommandation faite par le Pontifical romain au chapitre de *ecclesiæ dedicatione*. Sur ces données, l'anniversaire de la dédicace ayant lieu le 19 avril, on chercha quelle était, aux environs de 1016, l'année où le 19 avril correspondait à un dimanche. C'est ainsi que l'on attribua la consécration de Sainte-Croix « au 19 avril 1019, année où le 19 avril tombe sur un dimanche ».

Mes déductions sont d'ailleurs confirmées par l'observation directe du monument. La chapelle Sainte-Croix, construite et décorée avec la perfection signalée plus haut, est le produit d'un art sûr de lui-même; elle ne saurait être attribuée à cette

<sup>(1)</sup> Révoil, *loc. cit.* — Une inscription du xiii<sup>e</sup> siècle attribue la construction de la chapelle à Charlemagne. (Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 354.)

<sup>(2)</sup> Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 157.

<sup>(3)</sup> « Ipsa absolutio jamdicta erit omni tempore, si ita venerint, . . . cum adjutorio ad opus ecclesiæ jamdictæ. » (Dachery, t. VI, p. 428.)

<sup>(4)</sup> Mabillon, *Annales benedictini*, ann. 1016; Mérimée, *op. cit.*, p. 304. — Cette date doit être inexacte, du moins en ce qui concerne l'église actuelle.

époque de tâtonnements maladroits que fut le commencement du *x<sup>e</sup>* siècle. Que l'on considère, par exemple, les blocs où sont taillées les moulures rectilignes de l'avant-corps pénétrant la masse cylindrique de l'absidiole ouest : elles dénotent une science de tracé, une habileté de coupe dont les appareilleurs étaient bien loin aux environs de l'an 1000. De même, la voûte en arc de cloître, qui est si savamment maintenue par les culs-de-four des absidioles, appartient, par sa forme aussi bien que par l'économie de ses butées, à une date plus récente.

Quant à prétendre que l'école provençale était fort en avance sur les autres écoles, c'est une de ces hypothèses improbables *a priori*, que l'on ne saurait tenir pour vraies sans les preuves les plus sérieuses, et ces preuves, il n'est pas téméraire de croire qu'on ne les fournira jamais. On peut admettre à la rigueur qu'un architecte de génie, qu'un groupe d'édifices particulièrement favorisé aient devancé leur temps sur quelques points ; mais qu'ils aient réalisé de toutes pièces un type ultérieur, avec ses voûtes, son appareil, ses modes de percement, etc., c'est ce qu'on ne peut pas raisonnablement soutenir. Au surplus, bien que les provinces n'eussent pas alors des relations aussi assidues que de nos jours, néanmoins, sous l'influence de conditions à peu près semblables, les diverses écoles d'architecture évoluaient d'un mouvement plus égal qu'on ne pense, et il est impossible de faire remonter aux premières années du *x<sup>e</sup>* siècle la chapelle de Montmajour quand on a vu les églises barbares que d'autres abbayes bénédictines élevaient alors.

Sainte-Croix de Montmajour laisse, il est vrai, une vague impression d'archaïsme, à cause de son plan et du style de sa sculpture presque antique.

En plan, elle dessine un quatre-feuilles, précédé, vers l'occident, d'un vestibule. C'est une rareté dans l'architecture religieuse ; on peut citer cependant, comme s'en rapprochant, les baptistères de Vénasque et de Biella et les chevets en trèfle



ajustés sur une nef. L'un et l'autre plan appartiennent plutôt, semble-t-il, à l'époque latine et peuvent se rattacher à ces très anciens oratoires découverts dans la campagne romaine, comme Saint-Sixte, qui reproduisaient les *cubacula* des Catacombes <sup>(1)</sup>. On en a signalé d'ailleurs d'assez nombreux exemples de l'époque romane; c'est dire que ce plan ne constitue pas une note certaine d'ancienneté.

Quant à la sculpture, on n'a pas assez remarqué peut-être que l'antiquité romaine a servi de modèle aux ornementistes du moyen âge jusqu'au style gothique exclusivement. Avant 1100 environ, les artistes, plus malhabiles, ont imparfaitement reproduit ce modèle; pendant le XII<sup>e</sup> siècle, devenus plus adroits, ils l'ont serré de plus près, de sorte que plus leurs œuvres s'approchent de l'antiquité comme exécution et plus ils s'en éloignent comme date.

Si j'étais tenu de me prononcer sur le temps où fut édiflée Sainte-Croix, je désignerais le XII<sup>e</sup> siècle avancé.

En résumé, il y a eu à Montmajour deux chapelles successivement placées sous le vocable de la Sainte Croix : l'une existe encore sous ce nom, elle a été dédiée le 19 avril d'une année indéterminée; auparavant, une église souterraine avait été consacrée un 3 mai, vers 1010-1030. De celle-ci on ignore l'emplacement exact. Ne serait-ce pas la grotte sise au pied de l'église abbatiale et connue sous le nom d'*oratoire de Saint-Trophime*?

Cette chapelle souterraine passe, il est vrai, pour plus ancienne, sans doute à cause de ses proportions écrasées et de certains de ses ornements. L'un des morceaux les plus archaïques est le pilastre dont M. Révoil a donné un dessin <sup>(2)</sup>; or cet auteur, qui n'est certainement pas porté à rajeunir les

<sup>(1)</sup> Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *Basilique*.

<sup>(2)</sup> *Architecture romane dans le midi de la France*, t. I, p. 12.



édifices provençaux, fait observer qu'une décoration identique se retrouve dans le cloître voisin, sur le tombeau d'un personnage mort en 1063, et il conclut que l'*oratoire de Saint-Trophime* est du milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. D'autres raisons portent à ramener cette construction en deçà de l'époque carolingienne: le soin de l'appareil et l'arcature longitudinale qui règne à l'intérieur contre le mur latéral.

Il est donc permis de penser que la construction souterraine présentement appelée *oratoire de Saint-Trophime* est bien la *crypta* dédiée à la Sainte Croix en 1019.

Cette conclusion positive est d'ailleurs d'importance secondaire; le but principal de la présente note est d'établir que la chapelle actuelle de Sainte-Croix n'a pas été édifiée au commencement du XI<sup>e</sup> siècle.

(1) *Architecture romane dans le midi de la France*, t. I, p. 13.

V. me *Saint* de Labonde, 5. les  
Annales du Midi, 1908, p. 91. — Cette  
*crypta* unit la crypte antérieure de  
 l'église abbatiale, laquelle crypte aurait  
 été refaite. Il y a là une question  
 de vocabulaire, pour laquelle les rensei-  
 gnements me font défaut. Je vous  
 envoie le procès-verbal.

